



Pb nuisance cheminée du voisin

Par **patcat**, le **06/08/2008** à **15:52**

bonjour, rnj'ai acheté une maison en 2004, une maison avec un etage, la cheminée du voisin qui n'a pas d'etage nous enfume l'hiver impossible d'ouvrir la fenêtre,elle se situe à moins de 8 m du pignon de notre maison et moins de 5 m de notre fenêtre, par contre je ne sais pas si la construction de sa maison est anterieure à la notre , quel recours ai-je? rnrnsalutations

Par **coolover**, le **06/08/2008** à **21:32**

Bonjour patcat !
Sache que la loi prévoit que tu peux toujours agir contre ton voisin en cas de trouble anormal du voisinage !
Si chacun est tenu de supporter les inconvénients normaux de la vie en communauté, il en est autrement si ces inconvénients apparaissent excessifs !
Si tel est le cas dans ta situation, tente une démarche auprès de ton voisin pour trouver une solution et fait un courrier recommandé avec accusé de réception si ça bloque !
Le conciliateur de justice et le maire peuvent aussi être de bons interlocuteurs.